

DÉPARTEMENT

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARNE**

**DE LA COMMUNE DE PROUILLY**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Séance du 10 juin 2024

Date de la convocation
31 mai 2024

Date de la séance
10 juin 2024

N°2024\_06\_05

Vente des tables de la salle polyvalente

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix juin à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).*

**Présents :** Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

**Absents ayant donné procuration :** Brigitte GODART par Chantal WAGNER

**Absents excusés :** Frédéric LEFEVRE

**Absents :** Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, lequel dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune,

**CONSIDÉRANT** que, suivant la volonté des élus de remplacer les tables de la salle polyvalente dont la plupart ne sont plus en très bon état, un devis d'un montant de 4 727,10 € TTC a été signé pour l'achat de vingt-cinq nouvelles tables destinées à la salle polyvalente,

**CONSIDÉRANT** la proposition du Maire et des adjoints de vendre vingt tables d'occasion aux habitants de la commune de Prouilly en priorité, au prix de 20 € TTC l'unité, et d'en garder cinq pour les besoins de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de garder cinq tables pour en installer deux la salle de la mairie et trois la salle des associations, et d'en vendre vingt en priorité aux habitants de la commune.

**FIXE** le tarif de vente d'une table en l'état à 20 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération.

Le Maire,  
Catherine MALAISE



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2024 051-215104159-20240610-2024_06_05-DE

AGEDI  
Dépôt Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 14/06/2024  
051-215104159-20240610-2024\_06\_05-DE